59me Année — Nouvelle Série — No 417 PARAIT LE SAMEDI Le Numéro : 8 francs SAMEDI 16 JANVIER 1954.

# SISTERON-JOURNAL

Politique - Littéraire - Sportif - Commercial et d'Annonces Judiciaires

Abonnement : 1 an : 350 francs
C. C. P. M.-PASCAL-LIEUTIER
156-36 Marseille

Administration-Rédaction : Tél. 1.48
25, Rue Droite, SISTERON (B.-A.)
Directeur-Gérant: Marcel LIEUTIER

Tarif des Annonces :
Annonces Légales: 50 frs la ligne
Autres Annonces: on traite à forfait

Pour la Publicité extra-régionale
s'adresser à l'AGENCE CHIMOT
3, Rue d'Amboise, PARIS (2e)

## Assemblée Générale de l'Association Syndicale du Canal Sisteron-Ribiers

La première Assemblée Générale du 19 Décembre 1953 n'ayant pas réuni le quorum règlementaire a été renvoyée conformément aux statuts.

La deuxième Assemblée s'est tenue le Samedi 9 Janvier à 16 heures à la Mairie de Sisteron sous la présidence de M. Galvez, directeur, entouré de Mme Massot-Devèze, directeur-adjoint, de MM. Jourdan et Reynaud, syndics de Sisteron, de M. Rivas, président du Canal Harmand, de MM. Latil et Moynier, syndics de Ribiers, de M. Paret, maire et conseiller général de Sisteron, de M. Bourg, maire et conseiller général de Ribiers, et de M. Terminarias, ingénieur du Génie Rural, représentant M. Rolley, ingénieur en chef des Basses-Alpes.

Une assistance nombreuse se pressait dans la salle de réunion, montrant ainsi le vif intérêt qu'elle portait à l'affaire capitale de la fusion définitive des Syndicats de Sisteron-Ribiers.

M. Galvez ouvre la séance salue les personnalités présentes, et donne aussitôt la parole à M. l'ingénieur Terminarias.

Celui-ci expose tout d'abord que la convention passée entre les commissions syndicales de Sisteron et de Ribiers pour réaliser la fusion des deux Associations ne deviendra définitive qu'après le vote par l'Assemblée Générale des statuts devant régir la nouvelle Association et l'approbation de ces statuts par l'autorité préfectorale.

En conséquence il donne lecture de ces nouveaux statuts qui sont discutés et votés article par article après quelques légères modifications.

Il ressort de ces nouvelles dispositions que la nouvelle Association Syndicale prendra désormais le nom d'« Association Syndicale autorisée du Canal de Sisteron-Ribiers ». Son siège est fixé à Sisteron. Le nombre des syndics est fixé à huit titulaires et quatre suppléants se répartissant ainsi :

Arrosants de Ribiers : 4 membres titulaires et 2 suppléants.

Arrosants de Sisteron : 2 membres titulaires et 1 suppléant.

Ville de Sisteron : 2 membres titulaires et 1 suppléant.

Ces syndics seront élus par l'Assemblée Générale des arrosants de Sisteron et de Ribiers réunis. La durée de leurs fonctions sera de trois ans. Les syndics choisiront parmi eux un directeur et un directeur-adjoints. Le directeur sera choisi obligatoirement parmi les syndics arrosants de Sisteron et le directeur-adjoint obligatoirement parmi les arrosants de Ribiers.

Les arrosants de Sisteron et ceux de Ribiers paieront la même taxe d'arrosage, fixée actuellement à 3.500 francs l'hectare.

Le nombre d'hectares arrosés est le suivant :

| | |
|---|---|
| Ribiers | 220 ha |
| Sisteron | 120 ha |
| Ville de Sisteron représentant | 100 ha |
| soit au total | 440 ha |

Répondant à diverses demandes, M. l'ingénieur fait connaître que tout terrain englobé dans l'Association Syndicale doit payer la taxe d'arrosage, même s'il n'use pas de cet arrosage en raison de constructions ou d'utilisations industrielles ayant remplacé les cultures. Il cite notamment l'exemple de la S.N.C.F. dont les terrains paient une taxe importante bien que n'usant pas de l'arrosage. Il ajoute que la loi s'oppose à ce que les propriétaires des terrains ainsi utilisés cèdent leur droit d'arrosage à des tiers.

Quant à la question de la régularité de l'arrosage, il indique qu'en raison des travaux effectués dans le canal et des dispositions administratives nouvelles, cette régularité sera assurée sauf cas de force majeure ou de diminution normale des eaux du Buëch.

Passant ensuite à la question financière, M. l'ingénieur donne un compte-rendu très complet de la situation. Il ressort de son exposé que les travaux effectués par le Génie Rural dans le lit du Buëch pour assurer le bon fonctionnement du canal, après le sinistre de Novembre 1951, ont coûté environ 20 millions. Les subventions obtenues de l'Etat étant de l'ordre de 16 millions environ, il reste quatre millions seulement à la charge de l'Association Syndicale qui a du les emprunter avec amortissement à la Caisse d'Epargne de Sisteron et à la Caisse de Crédit Agricole de Manosque. Cet amortissement n'entrainera pas pour le moment une augmentation de la taxe d'arrosage, ce qui est un résultat excellent et très important.

M. l'ingénieur expose en terminant que l'état de vétusté des ouvrages du canal est tel qu'il ne pourrait continuer longtemps à fonctionner si une réfection complète de ces ouvrages n'était effectuée. En conséquence une étude approfondie des travaux à exécuter a été dressée par les soins du Génie Rural et soumise à la commission qui l'a approuvée. Le montant de ces importants travaux sera de l'ordre de 38 millions environ. Ils seront réalisés en trois tranches respectivement de 14, 13 et 11 millions et dureront trois ans. Leur financement sera presqu'entièrement assuré par des subventions d'Etat et la part incombant à l'Association Syndicale sera couverte par des emprunts amortissables à long terme, ce qui ne grèvera pas lourdement les budgets annuels. Après cette réfection totale, le canal sera en parfait état pour de longues années et fonctionnera dans les meilleures conditions possibles pendant plusieurs générations.

M. l'ingénieur ajoute que conformément aux déclarations de M. l'ingénieur Die, du Génie Rural des Hautes-Alpes, lors de la précédente séance, tous les travaux qui deviendraient nécessaires ultérieurement dans le lit du Buëch pour assurer le bon fonctionnement du canal seraient entièrement financés par l'Etat.

Ces exposés si documentés intéressent vivement l'assistance qui approuve à l'unanimité et à mains levées l'ensemble des statuts, la situation financière et les projets de réfection du canal.

Mme Massot-Devèze, directeur-adjoint, donne alors connaissance de la situation financière relative à la gestion du canal au cours de l'exercice 1953, situation qui est également approuvée. Elle remercie M. l'ingénieur du Génie Rural du précieux appui qu'il apporte à la commission et rappelle le rôle primordial du Génie Rural dans la direction et l'exécution des grands travaux qui viennent d'être réalisés. Elle dit que les exceptionnelles subventions accordées à l'Association Syndicale sont dûes à l'action énergique des parlementaires et élus Hauts et Bas-Alpins qui ont droit à toute la gratitude des arrosants.

Répondant à une question posée au sujet des pertes agricoles causées par l'arrêt du canal après le sinistre de Novembre 1951, elle indique que tous les dossiers relatifs à ces pertes importantes dûment expertisées, ont été adressées à l'administration compétente qui n'a jusqu'à présent donné aucune réponse. Des démarches nouvelles seront faites pour hâter le règlement financier de ces pertes qui ont été considérables.

Elle se félicite, en terminant, de l'union définitive de Sisteron et de Ribiers consacrée par les votes de ce jour et ajoute que grâce à l'esprit de compréhension et au dévouement de tous la fusion opérée termine heureusement une affaire dont les conséquences sont vitales pour la prospérité des terroirs de Sisteron et de Ribiers.

Le directeur donne ensuite la parole aux personnes désireuses d'avoir de plus amples renseignements ou ont des critiques à formuler. Un garde-canal relevé de ses fonctions croit devoir émettre avec violence des réclamations et protestations injurieuses sans rapport avec les délibérations de l'Assemblée. M. l'Ingénieur du Génie Rural lui impose silence à plusieurs reprises et lui notifie que la nomination ou la révocation des gardes-canal concerne exclusivement la commission et non l'Assemblée Générale.

La séance est levée à 18 heures.

∴

### Mise au point

Comme suite aux incidents violents soulevés par le sieur Monti à l'Assemblée Générale du 9 Janvier 1954, la Commission Syndicale porte à la connaissance des arrosants le document suivant :

Extrait du registre des Délibérations du Syndicat du Canal de Sisteron-Ribiers en date du 21 Septembre 1953, approuvée par M. le Préfet le 2 Octobre 1953.

Présidence de M. Galvez Jean, directeur.

Etaient présents : MM. Jourdan Jean, Reynaud Arthur, Latil Kléber, Moynier Gilbert et Rivas, syndics.

Absents excusés : Mme Massot-Devèze Henriette et M. Bourg, syndics.

M. le directeur expose que malgré un avertissement donné par lettre le 17 Juillet 1953, le garde Monti Antoine n'assure pas son travail de façon satisfaisante, notamment en ce qui concerne la surveillance de l'eau. De plus, pendant ses heures de travail, il se livre sans autorisation à d'autres travaux, tels que ramassage de fruits, etc... En conséquence il demande le renvoi de Monti.

La Commission Syndicale ouï cet exposé et après en avoir délibéré décide que Monti Antoine sera relevé de ses fonctions de garde-canal à à la date du 31 Octobre 1953 après qu'un préavis d'un mois lui ait été donné.

Extrait certifié conforme.

## MUTUALITE

La commission des finances de la Société de Secours Mutuels des hommes s'est réuni dimanche dernier, sous la présidence de M. Lieutier.

Elle a procédé au contrôle de la gestion du trésorier de l'année 1953. Elle a constaté que les recettes avaient couvert les dépenses en payant 72 mandats de maladie.

Au cours de la réunion elle a décidé de porter les cotisations de la Mutualité à 350 francs. Elle a également envisagé la nomination d'un nouveau président en remplacement de M. Lieutier qui a demandé lui-même à être relevé de ses fonctions vu son âge.

D'autres questions sont encore discutées. Elles seront soumises à l'Assemblée Générale qui aura lieu à la Mairie le Dimanche 24 Janvier à 10 heures. Les cotisations à la Mutualité et à la Chirurgicale seront perçues à 9 heures 30.

Les personnes désireuses d'appartenir à la Mutualité et à la Chirurgicale sont priées de s'adresser à M. Marcel Perrone, trésorier, Rue du Glissoir, qui donnera toutes explications sur ces deux caisses. Les cotisations seront perçues au moment de l'inscription et au choix de la caisse en Assemblée Générale.

Cette assemblée ayant une importance capitale, tous les mutualistes sont invités à y venir nombreux.

Les administrateurs sont priés de se procurer les convocations chez le président et convoquer leur section.

∴

Dans l'après-midi, si le temps le permet, une délégation de la Commission des finances se rendra à Mison, à la Mairie, de 14 à 16 heures, pour percevoir les cotisations des chirurgicaux.

## Lettre ouverte à mon ami Titin Brisemotte

Nous publions aujourd'hui l'article de notre excellent collaborateur et ami M. Louis Signoret, qui nous est parvenu la semaine dernière mais que nous n'avons pu publier par suite de la publication de la réunion des Sinistrés.

Mon Vieil Ami,

Voilà une fois de plus la Noël passée. La fête la plus désirée par les enfants. C'est logique. La Noël est le souvenir, sans cesse renouvelé, de la venue au monde d'un petit enfant, et quel enfant ! il a envahi le monde. On le rencontre maintenant partout !

Il a, en fait, inventé la République. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à lire le livre de sa vie tout au long de laquelle il a prêché soit en parole, soit en exemple : la Liberté, l'Egalité, la Fraternité. C'est pourquoi les ennemis de la devise l'ont cloué sur l'arbre mis en croix, le gibet des criminels.

Et ceux qu'il voulaient sauver de la misère, du servage, lui ont finalement craché dessus ! C'est dans l'ordre. « Faï de ben à Bartran..»

Ne voyons-nous pas, de nos jours, tous les noirs, demi-noirs, chocolats ou jaunes citrons ou demi-citrons, que nous sommes allés décrasser, éduquer, libérer du servage des chefs de clans ou de tribus, se révolter contre nous les uns après les autres?

C'est à vous dégoûter de bien faire ! Si ça continue, il faudra laisser tous ces gens là se dévorer entr'eux. Ça aussi c'est dans l'ordre. Quand nous serons partis ils se massacreront mutuellement.

Et il ne faudra pas essayer d'aller les séparer, car tu sais ce qui arrive, Titin, quand on veut séparer deux enragés qui se battent : ils vous tombent dessus tous les deux.

Et puis voilà 7 ans que nous faisons tuer nos hommes pour assurer la liberté aux jaunes. Laissons tomber une fois pour toutes, nous ferons des économies considérables en argent et en vies françaises.

Oui, je sais, Toine me dit : Il faut sauver les peuples qui aiment la liberté ! Mais alors que tous ces peuples nous aident en prenant part à la lutte. A nous seuls nous ne pourrons contenir et vaincre les millions de Chinois qui vont nous assaillir armés et poussés par ceux qui envoient la pierre et qui cachent le bras.

Noël ! Noël ! apporte-nous enfin la Paix !

Nous allons voir ce que vont faire les Russes à la réunion des quatre qu'ils ont enfin accepté de tenir le 25 Janvier à Berlin. Diront-ils une fois de plus : Non !

Depuis la mort de Staline il y a tout de même quelque chose de changé à Moscou. Béria qui était tout puissant sous Staline a été jugé et aussitôt exécuté. Qui frappe par l'épée périra par l'épée.

Peut-être faut-il voir là l'aube de la Paix.

Huit ans après la Libération le trouble est encore partout dans le monde.

La décantation s'opère lentement, mais les pêcheurs en eaux troubles ont encore trop souvent l'occasion d'opérer. Non seulement les Nations sont encore divisées entre elles, mais les individus d'une même Nation sont divisés entr'eux! sans aller plus loin que chez nous.

L'élection du Président de la République nous a donné une preuve supplémentaire de l'infinie division qui règne.

Treize partis à la Chambre. Onze candidats ont brigué les suffrages sans compter : Divers ! qui doit être le phénomène à cinq ou six têtes. Nous avons eu 13 tours, un pour chaque parti, il faut faire plaisir à tout le monde. Il faut dire que nos mandataires ont, sans doute, voulu passer la Noël en famille. L'élection a eu lieu le 23. Si on avait pu reculer la Noël au 30, peut-être aurions-nous eu 19 tours de scrutin ?

M. René Coty a été élu, par la fatigue sans doute. On nous dit que c'est un brave homme, un bon père de famille. 10 petits-enfants. Il est évident que si ces qualités suffisaient j'en connais qui seraient Président de la République depuis longtemps.

On nous dit que M. Coty a les vertus et l'étoffe d'un bon Président, tant mieux pour nous. Nous le verrons d'ailleurs à l'ouvrage.

Notre député, M. Naegelen, aurait fait, je le crois, un bon Président aussi. Il est aimable, accueillant, seulement, voilà ! il était dans l'opposition, alors ses chances étaient diminuées.

Nos Basses-Alpes gardent un bon défenseur, ceci peut nous consoler de l'honneur que nous aurions eu.

Les débats à la Chambre ont repris. Nos représentants se sont attelés au budget qu'ils vont tortiller en cinq sec. Il leur reste si peu de temps que si le budget garde l'équilibre après cette bousculade nous aurons de la chance.

Il est vrai que nous en avons l'habitude et que nous n'avons pas encore perdu le nôtre. C'est peut-être parce que c'est la mode ?

Cette affaire de finances me remet en mémoire la gentillesse de MM. les Percepteurs Marseillais. Alors qu'ils avaient toute l'année pour nous envoyer leurs joyeux « avertissements » ils ont attendu la veille de la Noël : cote mobilière, patente, taxes de toutes natures.

Beaucoup en ont l'appétit coupé. Comme coup de barre dans le plat à gratin !

Beaucoup de Marseillais en ont oublié d'acheter la dinde et le caviar.

C'est sans doute un rappel à l'économie. On n'est pas plus attentionné.

Mon pauvre Titin, notre ami Toine s'est contenté de sucer les noyaux des dattes !

Bon bout d'an, Titin, et bonne année pour toi et tous nos amis !

**Louis SIGNORET.**

## SPORTS

### FOOT-BALL

Demain dimanche les sportifs sont conviés à assister à un des plus grands matches de championnat de la saison.

C'est le Groupe Sportif des Finances, de Marseille, qui sera l'adversaire du Sisteron-Vélo.

Notre équipe, dans laquelle une nouvelle recrue vient d'être incorporée, devrait sortir victorieuse de cette partie. Mais les Marseillais ne viendront pas battus et ce match sera âprement disputé.

Souhaitons le beau temps et il y aura foule au Stade de Beaulieu.

Coup d'envoi à 15 heures précises.

Les réserves du Sisteron-Vélo iront jouer en lever de rideau, contre l'équipe correspondante de Ste-Tulle.

**ROSENGART**
SAGAIE
4 CV, 4 vitesses, 120 kmh.
livraison 2 mois.

**MARATHON**
CORSAIRE 145 kmh.
PIRATE 160 kmh.
livraison 2 mois.

**ROVIN**
3 CV, 3 vitesses, 90 kmh.
4 litres 5 au 100 km.
livraison 1 mois.

VENTE A CREDIT

Concessionnaire Exclusif
Hautes et Basses-Alpes

**GARAGE ROUGNY**
SISTERON — Télé 242

© VILLE DE SISTERON

ASSOCIATION SYNDICALE
DU CANAL SAINT-TROPEZ

Les co-arrosants de l'Association Syndicale autorisée du Canal Saint-Tropez sont avisés que l'Assemblée Générale annuelle aura lieu à la Mairie demain Dimanche 17 Janvier 1954, à 14 heures.

AVIS AUX CHASSEURS

Les chasseurs sont informés qu'il sera procédé, à partir du 16 Janvier courant, au piégeage des animaux nuisibles pendant une durée d'une quinzaine de jours.

En conséquence il sera bon de prendre toutes les précautions utiles pour éviter des accidents.

VARIETES - DANCING

Comme d'habitude, aux Variétés-Dancing, à 14 heures, le réputé jazz Blanc et son Ensemble, de la Cigale de Gap, animera le Grand Bal que donne la Direction de cet établissement à l'occasion de la Foire d'après-demain Lundi.

**Pierre MENARDO**
Tailleur Hommes - Dames
54, Rue Droite — SISTERON
Coupe parfaite Façon soignée

**Demande d'emploi**

Jeune homme cherche place pour conduite de poids lourds. S'adresser au Bureau du Journal.

**LUNDI 18 JANVIER**
**GRANDE FOIRE**
**A SISTERON**

**A VENDRE**

très pressé, IMMEUBLE en parfait état situé au centre de la ville, comprenant un grand magasin et trois étages dont un libre à la vente. S'adresser au Bureau du Journal.

GAULE SISTERONNAISE

Les pêcheurs sont priés de retirer leur carte chez M. Boccaron, Place de la Mairie.

BOULANGERIE DE GARDE

Mercredi 20 Janvier
M. Bernaudon, Rue Droite.

ASSOCIATION
DES PARENTS D'ELEVES
DU COLLEGE PAUL ARENE

Le Conseil de l'Association des Parents d'Elèves du Collège de Sisteron s'est réuni dans une des salles de la Mairie le Dimanche 10 Janvier 1954, à 16 heures.

Diverses questions ont été examinées et discutées.

A l'issue de cette séance l'ordre du jour suivant a été adopté :

« Le Conseil des Parents d'Elèves du Collège de Sisteron constate avec satisfaction l'augmentation importante des effectifs du Collège Paul Arène, susceptible d'accroître sa réputation.

« Reconnait que le niveau éducatif de cette institution n'a cessé de se développer et enregistre avec plaisir la création d'une classe de Philosophie réclamée depuis longtemps.

« Rend hommage à Mme la Directrice, au corps enseignant et au personnel tout entier pour les efforts qui ont été fait dans ce domaine et leur font confiance pour l'avenir.

« Espère que l'accroissement rapide des effectifs ne sera pas de nature à contrarier la bonne marche des études ni l'exercice d'une discipline que la mixité et l'exiguité des locaux rend d'ailleurs particulièrement délicate.

« Remercie M. le Maire de Sisteron, la Municipalité toute entière et leurs dévoués préposés, pour la gestion sage et avisée de la régie collégiale. Leur font également entièrement confiance pour l'avenir.

« Emet divers vœux et souhaite notamment :

1°) L'amélioration constante des conditions matérielles dans le cadre de la circulaire ministérielle du 8 Novembre 1951 ;

2°) La mise au point des assurances-groupe, responsabilité civile et indemnité contractuelle ;

3°) La création rapide d'un terrain scolaire de sports ;

4°) L'organisation des locaux règlementaires pour l'infirmerie ;

5°) Désire enfin que, grâce au concours bienveillant ainsi que des efforts conjugués de l'Académie et de M. le Maire de Sisteron, les moyens nécessaires et suffisants soient accordés au Chef de l'Etablissement en vue des améliorations souhaitées dans tous les domaines.

RALLYE AUTOMOBILE
DE MONTE-CARLO

La population est informée que 120 voitures traverseront la ville dans la nuit du 18 Janvier de 19 h. 06 au 19 Janvier à 0 h. 11 venant de Digne allant sur Gap et 403 voitures dans la journée du 21 Janvier de 6 h. 43 à 16 h. 34 venant de Gap allant à Digne.

A cet effet M. le Maire rappelle à la population d'observer la plus grande prudence pendant les heures indiquées ci-dessus pour la traversée de la ville afin d'éviter tout accident. Les propriétaires de chiens sont priés de les tenir en laisse.

Demandez chez votre fournisseur
le délicieux
**Yaourt des Gourmets**
« Le plus apprécié »

VARIETES - CINEMA

Samedi, en soirée
Dimanche, en matinée et soirée

Pierre Fresnay et Raymond Rouleau dans un film de grande classe
IL EST MINUIT Dr SCHWEITZER
avec Jean Debucourt (de la Comédie Française) et Jeanne Moreau.

La semaine prochaine
Georges Guétary dans
PLUME AU VENT

AVIS AUX CONTRIBUABLES

Les contribuables sont prévenus que l'Inspecteur Central des Contributions Directes recevra Lundi 18 Janvier prochain, de 10 h. à midi à la Mairie de Sisteron, où il se tiendra à leur disposition pour recevoir leurs déclarations et réclamations et leur fournir tous renseignements utiles concernant les Contributions Directes.

**T. S. F.**
Avant tout achat de Postes
voyez nos Modèles et nos Prix
Agence des grandes marques
TELEFUNKEN SONNECLAIR
RADIALVA AMPLIX
Postes avec Cadre Anti-Parasites
incorporé sans terre, sans antenne
**C. FIASTRE**
22, Rue Saunerie — SISTERON
VENTE REPARATION

**BLANC**
LA MAISON BARTEX
offre à son aimable clientèle
sa quinzaine annuelle de
GRANDE RECLAME DE BLANC
Comme toujours tous nos prix sont sans concurrence et de toute première qualité avec un choix immense.
Pour vos Rideaux
Couvre-pieds Couvertures
Trousseaux complets
consultez d'abord
**BARTEX**
MAISON DE CONFIANCE
Entrée Libre

**Mme AUTRIC**
PEDICURE MEDICALE
5, Rue Jeu de Paume — DIGNE
Téléphone 35
recevra sa clientèle de 9 à 17 heures
LUNDI 18 JANVIER
à l'Hôtel des Acacias
Soulagement immédiat sans douleur
Cors, Durillons, Ongles incarnés, etc

**La Maison Paul ALBERT**
(Poste AZUR)
informe sa fidèle clientèle motocycliste qu'elle vient de s'assurer l'exclusivité de la grande marque
TERROT
Cycles, Motos, Vélomoteurs
Pièces détachées et Accessoires
Atelier de réparation
spécialisé dans la MOTO
Agence également des marques
GNOME-RHONE ALCYON
FAVOR RAVAT MOTOBLOC
BELLEDONNE LA PERLE
STOCK
de pneumatiques toutes dimensions
pour véhicules automobiles
et hippomobiles

ETAT-CIVIL
du 8 au 14 Janvier 1954

Naissance : Marie-Hélène Andrée Cruvellier, avenue de la Libération.

Décès . Henri Joseph Eysseric, 68 ans, quartier des Plantiers. — Hélène Valentine Brémond, épouse Cruvellier, 30 ans, avenue de la Libération.

**A LA BELLE JARDINIERE**
Mme GENDRE avise son aimable clientèle que la Réclame de Blanc
**DRALUX**
est en cours
Voir les prix et nombreux avantages.
Distribution de catalogues gratuits.
Aperçu de quelques prix

| | |
|---|---|
| Draps brodés jour fantaisie à partir de | 2.500 frs |
| Taies assorties | 795 frs |
| Draps cretonne 148 x 250 | 795 frs |
| Draps longotte 215 x 320 | 1.350 frs |
| Draps métis 200 x 300 | 1.575 frs |
| Taies oreillers à partir de | 225 frs |
| Taies Traversins à partir de | 495 frs |
| Torchons cuisine à partir de | 89 frs |
| Serviettes éponge à partir de | 149 frs |
| Mouchoirs à partir de | 29 frs |
| Mouchoirs hygiéniques les 6 | 290 frs |
| Gants éponges les 6 | 120 frs |
| Shirting le mètre | 89 frs |

Trousseaux divers
Couvertures Couvre-Pieds etc
VENTE A CREDIT

SOURRIBES

Association Syndicale autorisée du Canal de la Plaine à Volonne

ENQUETE

en vue de la déclaration d'utilité publique des travaux (projet de réfection de la prise du canal)

Le Préfet des Basses-Alpes, Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu la délibération en date du 15 Novembre 1953 par laquelle le Conseil Municipal de la commune de SOURRIBES demande que l'enquête administrative actuellement en cours à VOLONNE, en vue de la construction d'ouvrages d'art à la prise du Canal de la Plaine soit étendue à la commune de SOURRIBES.

Art. 1er — L'avant projet ci-dessus visé sera soumis à une enquête dans les formes déterminées par le décret du 2 Mai 1936 en vue de la déclaration d'utilité publique des travaux.

En conséquence un dossier d'enquête sera déposé à la mairie de la commune de Sourribes pendant dix jours, du 11 au 21 Janvier 1954 de 8 à 18 heures, pour que les habitants et intéressés puissent en prendre connaissance.

A l'expiration de ce délai, un commissaire-priseur recevra à la Mairie de Sourribes pendant 3 jours consécutifs, c'est-à-dire les 22, 23 et 24 Janvier 1954 de 8 à 18 h., les déclarations des habitants et des intéressés tant sur l'utilité publique des travaux projetés que sur les conséquences de la dérivation des eaux.

Art. 3 — M. Giraud Gaston est nommé commissaire-enquêteur et procèdera en cette qualité, conformément aux dispositions ci-dessus prescrites.

Digne, le 29 Décembre 1953.
Le Préfet.

Par délégation du Préfet
Le Secrétaire Général : signé ROTH.

**AVIS DE GERANCE**

Monsieur SILVE Léopold remet son commerce de Bazar « Au Nouveau Siècle » à BARCELONNETTE, en gérance libre à son gendre Monsieur DEGAY André, par acte enregistré à BARCELONNETTE le cinq Janvier mil neuf cent cinquante quatre, folio 26, case 116, volume 179, pour compter du premier Janvier mil neuf cent cinquante quatre.

**SIMCA 9 ARONDE**
construite pour vivre longtemps
Silence Luxe
Confort Economie
BERLINE
COMMERCIALE
FOURGON
**A. BRUN**
Concessionnaire
Tél 26 — SISTERON — Tél 26
Vente à Crédit

**TAXI** S. MARGAILLAN
Téléphone 152
12, Rue de Provence — SISTERON
Voiture rapide et confortable

Etude de Me Jacques PERRIN
notaire à SISTERON

**DEUXIEME AVIS**

Suivant acte reçu par Me Jacques PERRIN, notaire à SISTERON, le dix sept Décembre mil neuf cent cinquante trois, enregistré à SISTERON le vingt neuf Décembre mil neuf cent cinquante trois, volume 273, folio 38, numéro 199

Monsieur Maurice Henri ANDRE, charron, et Madame Marie Rose Jeanne GABERT, son épouse, demeurant ensemble à SISTERON

ont vendu à Monsieur Paul Paulin Etienne LAGARDE, propriétaire, et Madame Marie Eugénie Joséphine ISNARD, son épouse, demeurant ensemble au CAIRE

un Fonds de Commerce d'ALIMENTATION GENERALE sis à SISTERON, rue Droite, numéro 19.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix de Six Cent Mille Francs.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours au plus tard après le présent avis à SISTERON, en l'étude de Me PERRIN, notaire, domicile élu par les parties.

Signé : PERRIN, notaire.

Directeur-Gérant: Marcel LIEUTIER
Imprimerie LIEUTIER
25, Rue Droite — SISTERON

Etude de Me Gaston BAYLE
Notaire à La MOTTE-DU-CAIRE

**PREMIER AVIS**

Suivant acte reçu par Me Gaston BAYLE, notaire à LA MOTTE-DU-CAIRE (Basses-Alpes) le neuf Janvier mil neuf cent cinquante quatre, enregistré à SISTERON le douze Janvier mil neuf cent cinquante quatre, folio 43, case 236 aux droits de 29.070 francs

Monsieur Léon Simon DURBESSON commerçant, et Madame Valentine ALLECH, son épouse, sans profession, demeurant ensemble à SISTERON, quartier du Gand

ont vendu à Monsieur Marcel Auguste Félicien MARTIN, transporteur public, demeurant à TURRIERS (Basses-Alpes) une entreprise de transport public automobile de voyageurs, messageries et marchandises ayant pour objet l'exploitation de la ligne de transport en commun de TURRIERS à SISTERON, par LA MOTTE-DU-CAIRE et retour, ayant son siège à SISTERON, rue de Provence.

Cette cession qui comporte tous les éléments correspondant à l'activité envisagée a été faite moyennant le prix de Cent Vingt Mille Francs.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours du deuxième avis renouvelant le présent en l'étude de Me BAYLE, notaire à LA MOTTE-DU-CAIRE, domicile élu.

Pour Premier Avis
BAYLE, notaire.

**Aux Meubles Sisteronnais**
(An. Maison Bourgeon — DOUSSOULIN, Fabricant, Suc. Tél. 93
TOUJOURS DU MIEUX
du beau Meuble, du Choix, de la Qualité et des Prix raisonnables
Voyez notre Exposition — Une Visite n'engage à rien
ENTREE LIBRE
C'est un réel plaisir pour nous de vous renseigner et vous conseiller sur votre choix
CHAMBRES A COUCHER tous modèles
SALLES A MANGER nombreux et derniers modèles
12 Modèles différents de COSYS, PETITS MEUBLES, BARS, etc...
Balatum, Toile Cirée, Carpette, Tapis Brosse
BUREAU CLASSEUR, PENDERIE, toute dimension et sur commande
Tous TRAVAUX à la demande
ATTENTION ! ! La bonne adresse : 57, Rue Droite, SISTERON

Garage BUES — SISTERON

MARBRERIE GENERALE
FUNERAIRE — BATIMENT
**R. CAFFIN**
Magasin et Atelier
Rue des Combes — SISTERON
Outillage Moderne
Prix intéressants.

CHARBONS TOUTE PROVENANCE
**E. JOUVE**
SISTERON — Téléphone 7
Charbon spécial pour feu continue
et pour poêle CINEY
CARMONOIX (seul dépositaire pour la région)

EN VENTE CHEZ :
Marceau SCALA
Rue de Provence — SISTERON

**Achetez vos MEUBLES à la Fabrique BOUISSON**
Les plus beaux Meubles AUX MEILLEURS PRIX
A qualité égale PRIX SANS CONCURRENCE
DANS VOTRE INTÉRÊT
avant d'acheter venez visiter la plus grande Exposition de la région
NE PAS CONFONDRE
MEUBLES BOUISSON
Seul spécialiste des beaux meubles
Rue Saunerie — SISTERON

© VILLE DE SISTERON